

# DÉMARCHE PAYSAGÈRE ET BIODIVERSITÉ, L'EXEMPLE DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE

juin 2023 **Jean-Sébastien Laumond et Régis Ambroise**



Col du Donon, vue générale, XIXe siècle.  
Illustration J. N. Karth, Bibliothèque nationale de Strasbourg

## Signé PAP, n°67

*Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, des professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.*

*Ce mois-ci, un article signé Jean-Sébastien Laumond, animateur foncier de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et membre fondateur du collectif PAP, et Régis Ambroise, ingénieur agronome membre fondateur du collectif PAP.*

*Merci de la diffusion que vous pourrez donner à cet article !*

**Paysages de  
l'après-pétrole  
Collectif**

Pour remédier à une crise profonde de son modèle économique et social, la vallée de la Bruche a été l'un des premiers territoires à se doter en 1991 d'un plan de paysage. Cet outil a nourri, dans la durée, l'évolution de ses pratiques d'aménagement, son faciès et la culture locale des habitants. La vallée de la Bruche a reçu récemment le titre de « Capitale française de la biodiversité 2022 - Paysage et Biodiversité ». Décernée par le ministère de la transition écologique et par l'Office Français de la Biodiversité, cette distinction souligne les effets sur le territoire local d'un outil de programmation et de gestion, le plan de paysage, dont les préconisations ont été déclinées au cours des ans par plusieurs vagues de politiques volontaristes.

Située au nord du massif vosgien, la vallée de la Bruche a été tôt identifiée par les écrivains-voyageurs comme un paysage de charme mariant merveilleusement les sommets dénudés, d'abruptes pentes boisées et des villages répartis de façon harmonieuse dans les espaces de prairies et de vergers<sup>1</sup>.

La vallée a été mise en valeur au début du XIXe siècle, par l'implantation d'usines textiles alimentées par l'énergie hydraulique. En complément des ressources forestières souvent communales, l'économie locale comporte une composante agricole notable car les ouvriers-paysans s'assurent un complément de revenu en aménageant minutieusement les terres autour des villages. Forme typique de l'espace agricole en montagne, le fameux « peigné vosgien » se mit en place : aux abords des bourgs, des jardins ou des parcelles de pommes de terre. Plus loin, des vergers en terrasse et, au-dessus des forêts contenues sur

les pentes, des pâtures d'été sur les sommets. Dans les années 1970, les usines ferment les unes après les autres. Souvent contraints de partir travailler ailleurs, les habitants abandonnent leur mode de vie campagnard et plantent des épicéas pour rentabiliser leurs parcelles agricoles. La disparition des activités traditionnelles des ouvriers-paysans, l'enfrichement et l'enrésinement ont transformé les espaces de la vallée.

---

<sup>1</sup> « La vallée de la Bruche est un sujet de paysage dès le XIXe siècle. Aujourd'hui elle est une entrée des pages des guides touristiques consacrées aux Vosges Moyennes. Elle y est reconnue comme paysage mais surtout comme un lieu d'histoire notamment industrielle et de mémoire de la Shoah. (...) La vallée de la Bruche et ses villages bénéficient d'un regard attentif des peintres et des illustrateurs du XIXe siècle. Ainsi, la plupart des bourgs sont représentés blottis au fond de la vallée dont les versants boisés et les horizons montagneux créent un cadre pittoresque et harmonieux. » Atlas des paysages d'Alsace, Représentations et images des Vosges Moyennes <http://www.paysages.alsace.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?article134>

*La vallée de la Bruche, vers 1820.*

*A gauche, entrée de la vallée de la Bruche, à droite, vallée de la Bruche près d'Urmatt. Illustration Henri-Charles Mueller, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*



*Bourgs et villages de la vallée de la Bruche*

*De gauche à droite : Fouday, Rothau*

*Une fabrique au pied des Vosges – Rothau, XIXe siècle, illustration Georges Osterwald ;*

*Rothau, vue générale, 1850, illustration Jean-Nicolas Karth ;*

*Ban de la Roche, Fouday, 1837, illustration Theodore Muller.*

*Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*



L'histoire socio-économique a emprunté différemment chaque secteur naturel de la vallée. On distingue sur le territoire de la vallée de la Bruche quatre unités paysagères :

*Massif du Donon*



*Aval de la Vallée*



*Pénéplaine de la Haute-Vallée*



*Massif du Champ du Feu*



# Les démarches paysagères au fondement des dynamiques de développement local

Vingt ans plus tard, les arbres ont poussé partout. Comme dans d'autres régions affectées par la déprise en moyenne montagne, les élus engagent des démarches de développement local pour valoriser autrement les ressources et compétences du territoire. Développant une démarche originale, la vallée de la Bruche met le paysage au cœur des préoccupations pour redéfinir les usages agricoles et requalifier les espaces dégradés par des années d'abandon. Soucieux de réhabiliter le cadre de vie des habitants, les élus misent sur l'implantation de nouvelles activités artisanales ou industrielles et sur le développement d'un tourisme vert dont le concept s'invente à cette époque. Engagé dès 1991, le plan de paysage met en évidence l'organisation spatiale du territoire, les liens entre les différentes entités paysagères et les ressources potentielles de chaque zone. Les premiers travaux de réouvertures sont alors réalisés dans le fond de vallée, à l'époque presque entièrement obscurci par des plantations de résineux, le long de la route principale qui remonte le cours de la rivière Bruche,

offrant ainsi une vitrine pour illustrer la stratégie des pouvoirs locaux.

Pour structurer un foncier très morcelé, la création de plusieurs associations foncières pastorales a su mobiliser de nombreux propriétaires. Cet outil foncier, utilisé de manière pragmatique, permet aux agriculteurs d'augmenter leurs surfaces d'exploitation. A partir de là, une diversification des productions, des élevages de meilleure qualité, le développement de la vente directe et des marchés paysans se mettent en place. Par ailleurs, les agriculteurs assurent des travaux d'intérêt collectif comme le déneigement ou des interventions en forêt. L'expérience est jugée positive par l'ensemble des partenaires, pour qui la démarche de paysage a fait ses preuves. L'intégration spatiale et la montée en qualité des productions locales favorisent le cercle vertueux décrit par Pierre Grandadam, président honoraire de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche : « Il faut s'occuper des hommes qui s'occupent des bêtes qui nous font de belles prairies et de bons produits. ».

Tableau des associations foncières pastorales en Vallée de la Bruche, de 1986 à 2020.  
communauté de communes de la vallée de la Bruche

L'association foncière pastorale (AFP) est une association syndicale de propriétaires fonciers qui se réunissent pour valoriser et gérer ensemble des terres - abandonnées ou non - à vocation pastorale ou sylvicole. L'AFP est régie par l'ordonnance modifiée N°2004-632 du 1er juillet 2004 relatives aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application N°2006-504 du 3 mai 2006.

ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES  Vallée de la Bruche	Année création	SURFACE géographique  (Ha)	Nombre d'exploitants concernés <i>(Total sans double compte)</i>	Nombre propriétaires	Nombre parcelles
- "La Plaine du Pont des Bas" à LA BROQUE	1987	17 ha 86 a 53 ca	3		
- "La Haie" à BELLEFOSSE	1989	30 ha 59 a 57 ca	6	80	200
- "La Climontaine" à RANRUPT	1987	11 ha 05 a 36 ca	3	24	72
- "La Chirgoutte" à FOU DAY - WALTERSBACH	1991	5 ha 89 a 98 ca	2	29	69
- L'AFP de Colroy-la-Roche à COLROY-LA-ROCHE	1991 et 1998	27 ha 13 a 04 ca	5	84	230
- "La Haute-Bruche" à BOURG-BRUCHE	1993-94-96	82 ha 47 a 27 ca	3	109	396
- "Le Wildbach" à WALTERSBACH	1994	33 ha 14 a 40 ca	2 : (AFP + Asso.) +1	168	394
- "Entre-Les-Eaux" à FOU DAY-PLAINE	1996	17 ha 30 a 73 ca	2	73	70
- "La Bruchine" à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	1996	32 ha 78 a 20 ca	2	41	70
- "La Cloche d'Argent" à BELMONT	1997	28 ha 99 a 48 ca	5	110	208
- "La Ranruptoise" à RANRUPT	1997	14 ha 89 a 30 ca	2	47	87
- "Aux Prés Veaux" à SAULXURES	1999	9 ha 46 a 11 ca	4	33	62
- "Neugouttes" à NEUVILLER LA ROCHE	1999	21 ha 22 a 61 ca	4	117	257
- "Du Vallon d'Albet" à LA BROQUE	1999	40 ha 06 a 86 ca	1 : AFP + 1		
- "Du Col de Saales" à SAALES	2000	67 ha 87 a 81 ca	2	93	188
- "Du Vallon de Barembach" à BAREMBACH	2000	23 ha 25 a 00 ca	2	165	320
- "La Fontaine du Renard" à RUSS	2004	9 ha 86 a 27 ca	1	55	87
- "Sous le chenot" de SOLBACH	2008	2 ha 22 a 46 ca	1	17	28
- "Fréconrupt" de LA BROQUE	2008	6 ha 50 a 41 ca	1		
- "Les terrasses de la Blanche Pierre" de BLANCHERUPT	2008	16 ha 90 a 22 ca	3	43	165
- "Grandroué-Tifarupt" de Saulxures et bourg-bruche	2014	25 ha 21 a 80 ca	4	81	109
- "Le Pekli" de Natzwiller	2015	15 ha 60 a 42 ca	1	224	441
- "Le Mesis" de Rothau	2015	6 ha 42 a 27 ca	1	24	31
- "La Broque" de La Broque : fusion des AFP 7 -11- 19	2018			149	224
<b>TOTAL</b>		<b>546 ha 76 a 10 ca</b>	<b>62 (dont 2 AFP)</b>	<b>1914</b>	<b>4 169</b>

## Démarches paysagères et politiques de biodiversité

Des politiques favorisant la biodiversité se développent au niveau national et européen à partir des années 2000 : pour les agriculteurs, les mesures agro-environnementales (MAE) et, à l'échelle des territoires, le réseau de trames vertes et bleues reliant par des couloirs écologiques les zones Natura 2000 les plus riches en termes de biodiversité. Ces zones se trouvent souvent placées au fond des forêts peu artificialisées.

### Paysage et biodiversité dans les prairies

L'émerveillement des voyageurs portait en particulier sur la couleur des fleurs, les bonnes odeurs d'herbe et la diversité des composantes de ces paysages de Bruche. Un important travail de sensibilisation est alors engagé auprès des agriculteurs pour élaborer des cahiers des charges adaptés aux spécificités de chaque unité paysagère. Les premières mesures agro-environnementales - mesures agro-environnementales territorialisées puis climatiques : MAET et MAEC - sont instaurées en 2007, le portage étant assuré par la communauté de communes.

Lors d'une seconde vague en 2012, la collectivité intègre des obligations de résultat (mesure « prairie fleurie » avec la notion de plantes indicatrices sur les parcelles) et des obligations de moyens (retard de fauche, absence de fertilisation...). Ce programme contribue efficacement à la préservation de la biodiversité des prairies<sup>2</sup>. Il réussit à convaincre l'ensemble des acteurs - élus, propriétaires des AFP, habitants...- que l'activité agricole pratiquée en Bruche en est bien la clé.

Avec chaque fois près d'une quarantaine de participants, plusieurs journées de visites de terrain ont été organisées pour former tous les publics à l'identification des espèces prairiales. En montrant la richesse des prairies et leur importance dans les systèmes de production des agriculteurs, il devient manifeste aux yeux de tous que les prairies naturelles ne sont pas destinées à servir de terrains à bâtir, mais que, dans les documents d'urbanisme, les élus doivent les protéger pour leurs fonctions paysagère, agricole et de biodiversité.

Ainsi le plan de paysage démontre-t-il son efficacité non seulement en matière de cadre de vie, mais aussi pour établir que le travail des agriculteurs est apte à mettre en valeur la qualité et la fonctionnalité des milieux et à favoriser la diversité des espèces. Ce travail intitulé « Vision paysagée, Vision partagée » s'est déroulé sur deux



AFP Du Vallon de Barembach - avant travaux - 1999.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



AFP Du Vallon de Barembach - après travaux - 2007.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

années, entre 2011 et 2012 ; il a été ponctué par un évènement grand public « Festi'val du paysage » associant plus d'une trentaine de partenaires sur le site de quatre fermes.

Depuis 2014, des éleveurs participent tous les deux ans au concours national des prairies fleuries (dénommé aujourd'hui, concours des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours). Une exploitation est primée au concours général à Paris en 2021. Le concours des prairies fleuries évalue les qualités floristiques, fourragères et mellifères. Dans la vallée de la Bruche, deux dimensions y seront ajoutées : un expert, dans le jury, analyse la façon dont la prairie contribue à la qualité paysagère du cadre de vie des populations, tandis qu'un grand chef cuisinier révèle la valeur gastronomique des espèces qui y poussent.

Pour aller plus loin dans cette compréhension de la biodiversité prairiale, des études et des

---

<sup>2</sup> Des suivis ont été conduits en partenariat avec l'INRAE-ENSAIA de Nancy, montrant que ces prairies de moyenne montagne, qu'elles aient ou non été plantées d'épicéas, possédaient une grande variété floristique du fait notamment de la diversité des situations géographiques, du relief, de l'absence d'usage d'engrais chimique et bien sûr des pratiques agricoles.

actions ont été engagées, analysant comment les caractéristiques spatiales des parcelles peuvent contribuer à cette richesse, et dégagant à partir de là les principes d'aménagement et d'entretien à mettre en œuvre pour la renforcer. Le maintien des échanges entre les chaumes pâturés, sur les sommets, les versants en pente selon leur orientation et les fonds de vallées humides favorise une grande variété biologique dans les parcelles. Cette démarche d'écopaysage donne des pistes de réflexion aux agriculteurs et aux élus pour imaginer comment aménager les paysages durables de demain.

### **Le rôle des arbres champêtres**

Dans le cadre des actions visant à remettre en herbe certaines des parcelles plantées de résineux à la fin du XXe siècle, un travail plus fin conduit peu à peu à s'intéresser à l'apport des arbres champêtres à ces paysages et à leur biodiversité. Des passionnés de vergers s'étaient réunis dès 1997 pour organiser la valorisation des arbres fruitiers. L'installation d'un pressoir collectif a rencontré un vif succès auprès des propriétaires de la vallée, ainsi que les formations autour de la taille des arbres, des techniques de greffe, du choix de plants adaptés à la diversité des milieux. En trouvant du plaisir à soigner ses arbres, chaque sociétaire du pressoir améliore son cadre de vie et le paysage de la vallée tout en contribuant à enrichir la biodiversité du territoire.

Cette dynamique engagée depuis plus de trente ans par l'association des récoltants familiaux forme le contexte d'un intérêt partagé par l'ensemble des partenaires pour repenser la fonction de l'arbre champêtre dans les milieux agricoles. Dans le contexte du réchauffement climatique, la réflexion engagée autour de l'agroforesterie prend en compte les systèmes d'élevage, les ressources fourragères et surtout l'enrichissement de la biodiversité.

Aujourd'hui, sur les périmètres d'AFP en place ou en projet, l'attention est portée au choix des structures arborées (haies hautes ou basses, arbres isolés, alignements, bosquets...) qui seront préservées et/ou implantées, à leur localisation en fonction du relief, de l'hydraulique et des bordures qui encadrent la parcelle, ainsi que de l'usage qu'en feront les agriculteurs. Le but est aussi de pouvoir fournir de l'ombre aux animaux et du fourrage en période de sécheresse grâce aux feuilles des arbres. Par le choix des implantations de haies ou d'arbres d'alignement et plus généralement la visée de redonner de la lumière à la vallée, la qualité paysagère reste un objectif permanent de ces actions.



Vergers de pommiers à Solbach.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



Plantation agroforestière, AFP Colroy-La-Roche.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



Arbres champêtres sur terrasses à Belmont.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

## Paysage et biodiversité pour la population

Les habitants de la vallée habitent leurs paysages quotidiens, ils en ont un usage lié à une culture contemporaine de la propreté et de la simplicité d'entretien. Une véritable stratégie de communication est développée par la communauté de communes pour sensibiliser la population aux initiatives paysagères engagées par la collectivité et en expliquer les objectifs. En racontant l'histoire des paysages de la vallée, en diffusant des connaissances sur l'environnement, les habitants retrouvent une compréhension de leur milieu : la prairie n'est pas un simple tapis vert, les plantes présentes sont des indicateurs importants, les bosquets, les haies, les arbres isolés ou les murets jouent un rôle et la présence d'animaux est essentielle. Dans cette intention, des belvédères équipés d'outils d'interprétation ont été implantés sur le territoire afin de donner à voir ces paysages et d'en expliquer toutes les composantes.

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche a très tôt mis en place une démarche de « trame verte et bleue » visant la préservation des espèces et de leurs habitats à l'échelle régionale et nationale. Une étude analysant, sur l'ensemble de la vallée, la relation entre qualité des paysages, qualité agronomique des milieux et fonctionnalité des écosystèmes a été validée en décembre 2022. Un diagnostic environnemental est posé sur l'ensemble des vingt-six communes, justifiant la poursuite d'une dynamique d'actions intégrant toujours plus les enjeux de perception des paysages et des agro-éco-systèmes qui les fondent.

La démarche de paysage a décrit l'organisation spatiale du territoire et permis d'appréhender sa « matrice », à partir de laquelle mener les travaux pour améliorer ses trames vertes et bleues.

## Une démonstration par les actes

La rénovation pastorale menée sur quatre communes et plus de 80 hectares en fond de vallée de la Bruche illustre le lien entre la réouverture



Fond de Vallée de la Bruche : AFP Grand Roué Tifarupt - AFP La Bruchine.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

paysagère, les associations foncières pastorales et la biodiversité. Sous maîtrise d'ouvrage de trois AFP, ce projet initié en 1996 a été réalisé en plusieurs phases, la dernière se termine actuellement. Ses objectifs sont de dégager et d'entretenir le secteur le long de la rivière afin d'ouvrir de nouveaux espaces qui soutiendront l'activité agricole. Pour remettre en état les terrains, les travaux ont commencé par l'exploitation des secteurs boisés sur les 75% de parcelles qui étaient enrésinées. Ces terrains boisés ou en friche sont remis en prairie par arasement mécanique des souches de résineux et maintien d'ilots arborés et arbustifs pour créer une mosaïque de milieux aux vocations multiples (refuge à gibier, petite faune, avifaune, biodiversité végétale) dans le respect des milieux de la ripisylve le long de la Bruche. Des dessertes et travaux hydrauliques superficiels facilitent l'accessibilité de la zone et sa gestion pastorale. Des clôtures entourent les espaces à vocation de pâture.

Le constat est remarquable en termes de qualité paysagère : une coulée de verdure en fond de vallée, un paysage ouvert retrouvé, composé de prairies permanentes laissant voir le lit majeur de la Bruche et de ses affluents. L'enchaînement de ces points de vue est une véritable vitrine pour la Vallée de la Bruche, longée qu'elle est, de part et d'autre, par la route principale et la ligne de chemin de fer qui remontent la vallée.

AFP Les terrasses de Blanche Pierre à Blancherupt.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



## Richesse floristique et faunistique

Cette portion du cours de la Bruche a fait l'objet d'un suivi afin d'en recenser la qualité faunistique et floristique. Les sous-trames présentes sur le site sont : les milieux aquatiques (eau courante, eaux stagnantes) ; les milieux ouverts semi-humides et humides (prés de fauche et pâture) ; les milieux intermédiaires (mégaphorbiaies, friches, zones humides) ; les milieux forestiers (aulnaies marécageuses, ripisylve, plantations de feuillus). Traduisant la qualité et la connectivité des milieux, plusieurs espèces remarquables y figurent. Les milieux d'eau stagnante conservés lors des travaux sont favorables à la reproduction des amphibiens. La Bruche constitue un milieu favorable aux poissons.

Les espaces de quiétude sont fréquentés par les grands mammifères. Les peuplements boisés naturels et la rivière accueillent différentes espèces d'oiseaux notamment ceux inféodés aux prairies comportant des ligneux. La pie-grièche écorcheur est régulièrement notée et se reproduit sur le site. Des rapaces rares ou menacés, comme le milan royal et la bondrée apivore, apprécient les prés de fauche ou la structure bocagère (épervier d'Europe). Parmi les insectes, on recense des libellules (eaux libres), des lépidoptères et des orthoptères (habitats de prairies et de ligneux).

On relève également le criquet ensanglanté, typique des habitats herbacés humides, et plusieurs papillons de jour qui indiquent une bonne qualité prairiale et la présence d'habitats associés : l'azuré des paluds (d'intérêt communautaire et protégé en France), le cuivré fuligineux, le gazé et le nacré de la sanguisorbe. Le site recèle de nombreuses espèces de plantes (graminées, légumineuses, fleurs, ...) de grande qualité. Le site est intégré à la ZNIEFF de type 1 « Cours et prairies humides de la Bruche et de ses affluents de Saâles à Schirmeck ».

## Démarches paysagères en lien avec de nouvelles thématiques

La mobilisation des publics locaux autour des questions de biodiversité et de paysage concerne actuellement les acteurs de l'urbanisme aussi bien que ceux de la forêt, tandis que la prise de conscience du réchauffement climatique suscite un débat qui rebondit chaque jour.

### Paysage et urbanisme

Le premier plan de paysage avait souligné l'importance des friches industrielles dans les villages. Considérées un temps comme des verrues paysagères à effacer ou à oublier, elles représentent aujourd'hui un patrimoine permettant de mener une politique foncière de longue haleine. La qualité paysagère retrouvée dans la vallée attire en effet de nouvelles populations qui recherchent des terrains à bâtir. Ces friches proposent autant de surface à construire sans avoir à amputer les espaces agricoles autour des villages. Dans certains cas, il est prévu d'y aménager des lieux de détente faisant une large place à la nature. L'intérêt porté, depuis plusieurs années, à la biodiversité dans les territoires agricoles s'impose désormais largement. Les élus sont nombreux à engager leurs services dans une politique 'zéro pesticide' dans la gestion des cimetières et des jardins publics. Par ailleurs, il est maintenant établi que les terrains agricoles jouxtant des villages et souvent regroupés dans des AFP ne pourront pas accueillir de constructions, neutralisant ainsi la tendance générale à un étalement urbain aussi fatal pour la biodiversité que pour le paysage.



Site industriel textile Steinheil - avant travaux - Rothau.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

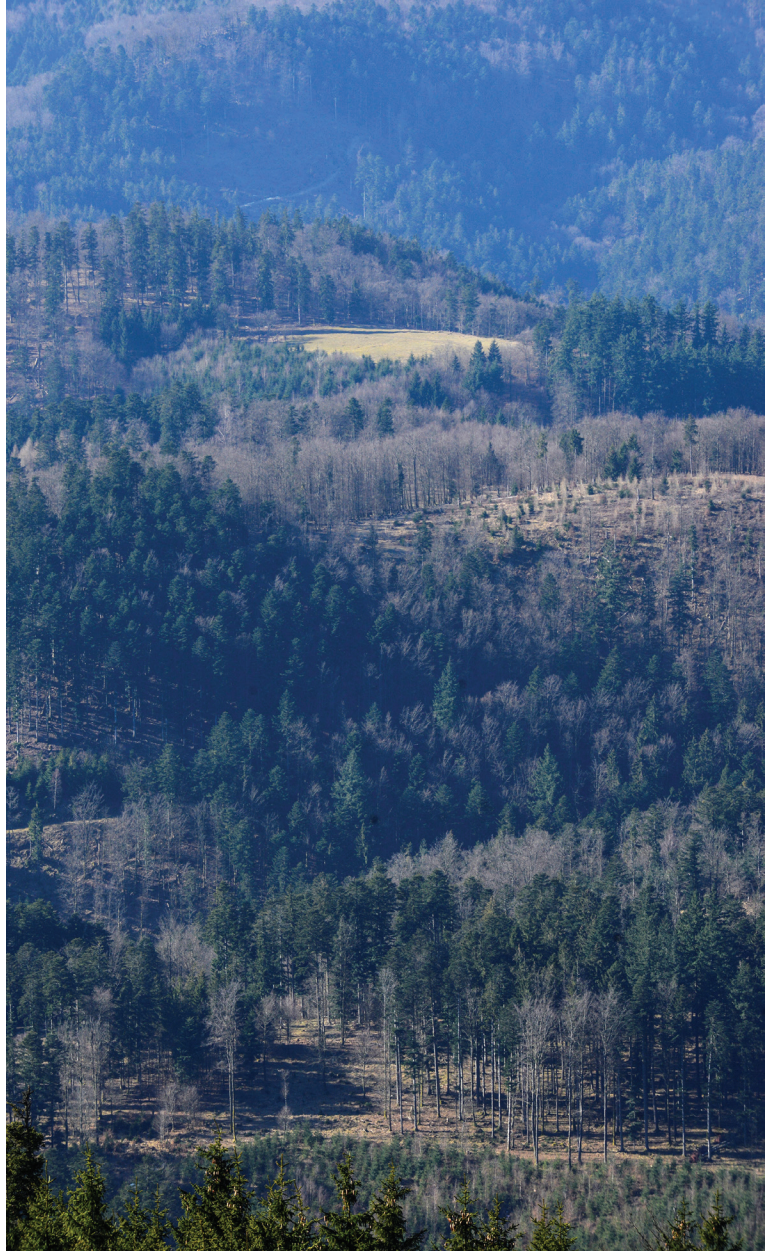


Site industriel textile Steinheil - pendant travaux - Rothau.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



## Paysage, biodiversité et forêt

Occupant plus de 77% du territoire, la forêt était restée en marge des politiques d'aménagement public. Actuellement, les relations entre les propriétaires privés, l'ONF et les élus se renforcent car de nouveaux défis sont apparus. Des nombreuses parcelles d'épicéas sèchent sur pied, victimes d'attaques du bostryche et des sécheresses estivales de ces dernières années. Les modèles mis en œuvre dans la seconde moitié du XXe siècle, aussi bien par l'ONF que par les propriétaires privés, sont aujourd'hui remis en cause. Des responsables professionnels toujours plus nombreux promeuvent l'évolution des systèmes de monoculture forestière vers des systèmes plus diversifiés, selon chaque type de parcelle, laissant une plus grande place à la biodiversité. En développant des échanges réguliers, sur le terrain, entre forestiers, chasseurs, élus, écoliers et randonneurs, les différents acteurs s'efforcent de trouver des démarches paysagères par lesquelles renforcer la multifonctionnalité de la forêt, avec en particulier sa dimension de ressource énergétique. Ces objectifs ont été le thème de la première édition du « Printemps de la forêt » organisé les 21 et 22 mai 2022 en lien avec tous ces acteurs, pour sensibiliser le grand public à ces enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.



Forêt en souffrance.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



Ambiance agroforestière.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche



Ambiance forestière.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

## Recomposition du système hydraulique

L'eau a constitué une ressource essentielle pour le territoire jusqu'aux années 1950. Les habitants avaient su la capter, la diriger, la stocker et la répartir de façon à ce qu'une population nombreuse puisse l'utiliser pour s'abreuver ainsi que les animaux. Elle irriguait ou drainait les parcelles afin de pouvoir produire plusieurs récoltes annuelles, fournissait de l'énergie hydro-électrique aux usines textiles et aux habitations, et assurait le flottage des bois vers la plaine d'Alsace.

Rigoles, étangs, vannes, fontaines, les aménagements hydrauliques présents sur le territoire ont progressivement disparu avec la déprise agricole et l'arrivée des énergies fossiles.

Alors que les périodes de sécheresse estivale se multiplient, affectant la qualité et la quantité des fourrages, la redécouverte de ces aménagements hydrauliques devrait permettre d'organiser une meilleure distribution de l'eau dans les prairies, favorisant les échanges de semences floristiques entre les différentes parcelles tout en assurant un enrichissement des sols et la satisfaction des autres besoins en eau. Un nouveau chantier à mener au profit de la biodiversité et de la société.

**Exemple de publication sur le sujet :** Rapport de Jacky Girel (LECA, UMR 5553 CNRS-Univ. Joseph Fourier Grenoble-Univ. de Savoie), février 2012 : La prairie arrosée : un système ingénieux du patrimoine agricole européen. Rôle sur la biodiversité des communautés et des paysages et perspectives de restauration et conservation.

## Paysage, biodiversité et adaptation au réchauffement climatique

De nombreux problèmes restent à traiter. Des espèces invasives se développent le long des rivières, dans les prés et parfois les jardins familiaux ; la prolifération de chevreuils, de sangliers et depuis peu du loup entraîne des dégâts et préjudices pour certaines catégories de population. L'ambition de mobilités décarbonées reste aussi difficile à mettre en place bien que le train ait été maintenu dans la vallée. L'urgence et l'intensité du réchauffement climatique appellent cependant une évolution des méthodes de travail. Si l'on abandonne l'usage des engrais chimiques qui ont contribué à l'altération du climat, de nouveaux équilibres « climat-sol-plante » adaptés à chaque territoire vont émerger. Laisser la sélection naturelle se déployer permettra sans doute des adaptations, mais il convient de réfléchir à l'implantation de nouvelles espèces : comment faire évoluer les paysages pour assurer au mieux ces transitions ? Comment l'approche par le paysage peut-elle aider les acteurs du territoire à mettre en œuvre une stratégie pour la forêt en vallée de la Bruche ?

## Une politique de développement durable assurée par une gestion maîtrisée de l'espace

La dynamique de développement local introduite en Bruche s'est fondée à l'origine sur un plan de paysage à partir duquel ont été déclinées une diversité de thématiques d'intervention. Une restitution fine des singularités historiques et géographiques du territoire a permis d'identifier les formes et conséquences des évolutions récentes et moins récentes. A partir du constat d'une crise démographique et économique, une grande



Le système des « royes » et « mère-royes » en fond de vallée, exemples dans la vallée de la Climontaine – Ranrupt.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

diversité d'acteurs a pu être mobilisée dans la population locale : propriétaires au sein des AFP, paysans concernés par les prairies, propriétaires des arbres fruitiers, élus en charge du bien public, enseignants et leurs élèves, associations. Cette mobilisation a été le socle de projets d'aménagement multifonctionnels, spatialisés et ancrés dans le territoire. Acceptée et partagée par la population, leur qualité est reconnue par les habitants comme par ceux qui viennent visiter la région.

Le plan de paysage de la Vallée de la Bruche est donc conçu comme un projet de société. Sa mise en œuvre appelle la sensibilisation et l'animation afin d'impliquer aussi bien les professionnels du territoire que le grand public des habitants et des visiteurs. L'intercommunalité s'est dotée pour ce faire, et dès l'origine, d'un chargé de mission à temps plein qui se doit notamment d'assurer une présence opérationnelle sur le terrain au contact de tous. Combinant vision stratégique globale et pragmatisme de tous les instants, son rôle consiste à valoriser et propager les bonnes pratiques assurant la maîtrise d'une évolution du paysage vers plus de cohérence, de fonctionnalité et d'aménité sur le plan de l'efficacité agronomique, de la diversité biologique et des usages sociaux.



Logo de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.  
Logo du prix Capitale française de la Biodiversité 2022 Paysage & Biodiversité..

Dès l'origine, pour les acteurs locaux, la politique paysagère n'a pas été conçue comme une protection du grand paysage, mais comme le réaménagement de lieux de vie dégradés. Un nouveau paysage fondé sur un équilibre entre les capacités naturelles du milieu et les besoins fondamentaux de la population redonnait plaisir, confiance et fierté aux habitants. La création de nouvelles activités permettait de développer le sentiment d'appartenance dans la population locale. Ainsi le paysage réhabilité et requalifié est-il redevenu le projet d'une vallée toute entière affichant « L'accueil est dans notre nature » et proposant son paysage comme la vivante incarnation d'un pacte social et environnemental capable d'assurer la pérennité du milieu terrestre.

Panorama Schirmeck-La Broque-Rothau, vallée de la Bruche, 2018 ;  
Echanges entre acteurs sur le terrain, vallée de la Bruche, 2023.  
Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche

